

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge  
(Courrier transfert)  
31650 Saint Orens  
Tél : 06-14-29-21-74.  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : laboriandr@yahoo.fr  
Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 12 octobre 2015

**PS** : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ».

Maître Jean-Michel MALBOSC-DAGOT  
Maître Olivier MALBOSC-DAGOT  
Notaires à Toulouse  
6 place Wilson  
31000 Toulouse

**RAPPEL DE MISE EN DEMEURE AVANT ASSIGNATION EN JUSTICE**

**Lettre recommandée N° 120 148 5508 8**

**FAX : 05-61-22-01-98**

**Objet** : Rappel de la mise en demeure faite le 20 juillet 2015 et précédentes.

- Soit de communiquer vos assurances en responsabilité civile et professionnelle.
- De publier auprès du conservateur des hypothèques de Toulouse l'inscription de faux en principal porté à votre connaissance par huissier de justice sur l'acte notarié du 5 juin 2013.

**Affaire** : TEULE Laurent / REVENU Guillaume –HACOUT Mathilde

Maitres,

Vous avez cru ne devoir donner suite à ma mise en demeure du 20 juillet 2015.

**Comme je vous l'avais indiqué :**

- ***Je vous confirme qu'une plainte avec constitution de partie civile a été déposée devant le doyen des juges d'instruction au T.G.I de Toulouse.***

Plainte déposée après qu'une précédente ait été déposée en janvier 2014 devant le doyen des juges d'instructions au T.G.I de Paris ou l'action publique avait déjà été mise en mouvement par l'ouverture d'une instruction.

Que de ce fait il n'y a pas de prescription des faits poursuivis à votre encontre et contre les auteurs et complices qui ont participé.

- ***Que le recel de faux en écritures publiques, intellectuelles est une infraction imprescriptible.***

Je tenais à vous aviser de ces informations afin de vous permettre d'assurer votre défense.

Mais dès à présent, il y a urgence d'intervenir auprès du conservateur des hypothèques de Toulouse pour publier en marge de l'acte notarié du 5 juin 2013, que ce dernier a été inscrit en faux en principal, dénoncé aux parties par actes d'huissiers de justice et que sur le fondement de l'article 1319 du code civil, l'acte notarié comme les précédents n'a pas aucune valeur authentique pour faire valoir un droit.

Je vous demande d'en informer vos collaborateurs notaires qui ont participé à de tels faits ainsi qu'à vos clientes.

Sans réponse et sans intervention de votre part à régulariser la situation auprès du conservateur des hypothèques de Toulouse.

Sans réponse sur ma demande de communication de vos assurances et comme précédemment demandé.

Vous serez prochainement assigné devant la juridiction compétente à fin que soit exécuté sous astreinte vos obligations.

Je vous informe aussi que vous êtes dans l'obligation d'informer vos collaborateurs qui ont participé à l'acte du 5 juin 2013 ainsi qu'au président de la chambre départementale des notaires.

Dans cette attente je vous prie de croire Maîtres, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

